



Accusation de vol

Par RugbyStef

Bonjour, je cadre responsable transport dans une entreprise grossiste en fruits et légumes, embauché depuis 20 ans. Mon patron m'accuse de vol. En effet il a des vidéos me montrant en train de préparer des colis et ensuite de les mettre dans mon coffre. Il s'agit en fait de livraisons que j'ai effectué chez des clients car il leur manquait des produits. Le fait que tout les clients soient livrés correctement fait partie de mon travail. Ceci est arrivé 4 fois d'après mon patron, pour moi c'est arrivé plus souvent. Que dois-je faire pour me défendre ?
Merci de votre retour.

Par jodelariege

bonjour
le patron veut une preuve que tous les colis sont bien arrivés chez les clients.
n'y a t il pas un bordereau à signer par le client? ou une lettre témoignage des clients comme quoi vous les avez bien livrés....

Par Henriri

Hello !

De quelle manière votre patron vous accuse-t-il de vol ? Perspective de sanction disciplinaire interne ? Dépôt de plainte dans un commissariat de police ?

Outre les suggestions de Jo, cessez de faire ces reliquats de livraison (avec votre* véhicule je suppose) et ne livrez pas les prochains besoins mais demandez des instructions à votre patron.

* êtes-vous assuré par votre entreprise pour un tel usage professionnel ?

PS, une lecture pour vous (si votre employeur n'est pas en règle sur ce plan) :
[url=https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-au-travail]https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-au-travail[/url]

A+

Par kang74

Bonjour

Généralement il existe une procédure pour l'entrée de la marchandise et les sorties .

S'il y a des différences entre les deux c'est qu'il s'est passé quelque chose .

Et effectivement, s'il manque des choses aux clients il y a une procédure pour traiter leurs réclamations et une procédures quand ils obtiennent satisfaction .

Si vous les avez respectées, vous avez donc tout ce qu'il vous faut .
Sinon on en reste au fait que vous avez sorti de la marchandises de l'entrepot sans que rien ne le justifie .